

« Saint Martin de Valgalgues est située au pied des Cévennes en périphérie de la ville d'Alès. A l'opposé des grands centres urbains ou des stations balnéaires surpeuplés, notre région s'offre au voyageur d'un jour ou au vacancier d'une saison avec chaleur et simplicité. Au pied des Cévennes, notre ville vous accueille ».

C'est ce que vous verrez affirmer sur la page d'accueil du site Internet de cette petite commune de la banlieue alésienne, au pied des cévennes. Mais sachez que deux militants de la CGT, fonctionnaires territoriaux, y vivent au quotidien et depuis des années, de multiples brimades de la part d'un potentat local qui ne supporte ni le statut de la Fonction Publique Territoriale, ni les droits syndicaux qui y sont attachés.

Malgré plusieurs victoires obtenues devant les tribunaux (aux dépens des contribuables locaux) et au sein des organismes paritaires départementaux, ce Maire et son entourage persistent dans son attitude discriminante (*). Cela nécessite une expression solidaire de masse, en particulier dans notre champ professionnel. C'est pourquoi, notre Coordination Départementale a pris l'initiative de lancer fin 2009 une campagne de solidarité de lutte avec nos deux camarades, en commençant par une motion/pétition qui a recueilli 800 signatures. Le 4 mai prochain, à leurs côtés, aux côtés de nos camarades mosellans d'Amneville et ceux d'autres collectivités, tous -tes confrontés -es à l'arbitraire, nous agirons unis, rassemblés pour gagner le respects des militants et élus syndicaux, pour faire cesser ces agissements d'un autre âge et pour l'avènement d'une nouvelle ère de la démocratie sociale.

*Alain MARTIN est Adjoint Administratif 1ere cl., Secrétaire du syndicat, élu au CTP départemental, animateur de l'UL d'Alès et de notre Coordination Départementale

-Refus de la NBI ;

-Refus de Stages CNFPT

-Insultes publiques lors de Cérémonie de Voeux à la population

-jamais inscrit depuis 20 ans à la promotion interne au grade de Rédacteur dont il remplit pourtant les missions ;

-4 notations annulées par la C.A.P. mais jamais révisées ;

-Isolement, retrait de tâches pour lesquelles ils est expérimenté, non remplacé durant ses décharges syndicales pourtant remboursées à la Collectivité.

Il est régulièrement l'objet de convocations intempestives et il essuie souvent des remarques désobligeantes quant à ses activités syndicales et citoyennes, notamment lors de véritables interrogatoires face à des « assujettis » et des élus se comportant en autocrates avec le bienveillant silence radio du Sous- Préfet qui n'ignore pourtant rien de cette situation tant la presse locale en a donné des échos.

Ceux qui connaissent bien Alain savent qu'il est un fonctionnaire irréprochable, un homme affable et serviable, utile à la collectivité dont il est inséparablement un citoyen pleinement impliqué dans la vie sociale et culturelle. C'est bien cela qui lui est reproché. C'est intolérable.

*Martine SAGIT est Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles, en poste depuis 27 années dans le village. Aux côtés de plusieurs enseignants et en étroite

liaison avec les parents ; elle a contribué à l'éducation de centaines de jeunes enfants de cette commune.

Martine est Trésorière de son syndicat, animatrice de l'UL d'Alès et de notre Coordination Départementale ; elle est élue en C.A.P. départementale.

Elle endure depuis plusieurs années différentes discriminations et mesures vexatoires :

-Intégration tardive dans son Grade ;

-Refus de lui remettre la médaille du travail ;

-Avancements d'échelons à la durée maximum malgré une très bonne notation.

-Trois refus successifs d'autorisation d'absence pour formation syndicale –pour le dernier, le Conseil d'Etat a condamné le Maire.

-Dernièrement, elle était menacée de mutation si elle maintenait sa demande de décharge syndicale.